

Relations industrielles Industrial Relations



Canadian Labour Standards in Law, Agreement, and Practice by Paul Malles, Ottawa, Economic Council of Canada, 1976, 176 pp.

Rodrigue Blouin

Volume 33, numéro 1, 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/028853ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/028853ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Blouin, R. (1978). Compte rendu de [*Canadian Labour Standards in Law, Agreement, and Practice* by Paul Malles, Ottawa, Economic Council of Canada, 1976, 176 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 33(1), 151-151.
<https://doi.org/10.7202/028853ar>

culture, leurs motivations complexes et leurs capacités stratégiques. Le problème est alors de voir à quelles conditions de telles structures peuvent s'apprendre et selon quels processus d'alliances elles se mettent en place et se maintiennent en vie» (p. 181). C'est une réflexion à méditer en examinant les «projets autogestionnaires» de la C.F.D.T., du P.S.U. ou du P.S. que présentent B. Belbenoit et A. Zilberberg ou en relisant les comptes-rendus des nombreux rapports commandés par les gouvernements français depuis dix ans dont F. Meylan fait la nomenclature.

Cet ouvrage doit être lu par ceux qui veulent faire le point sur les possibilités d'agir sur l'aménagement des tâches parce qu'il replace dans leur contexte les expériences en cours et qu'il rappelle jusqu'à quel point le chemin de l'humanisation du travail industriel est long et difficile.

Gilles DUSSAULT

Université Laval

Canadian Labour Standards in Law, Agreement, and Practice by Paul Malles, Ottawa, Economic Council of Canada, 1976, 176 pp.

Cet ouvrage constitue une synthèse des principales conditions de travail régissant les employés, dont une attention particulière apportée aux règles relatives à l'accès au marché du travail, à la protection du lien d'emploi et à la cessation de la relation du travail.

On notera un premier chapitre devenu traditionnel dans ce genre d'ouvrage: «The Development of Labour Standards in Canada». L'auteur y présente une description de l'évolution des normes du travail et de son interaction avec la négociation collective. Le principal mérite de ce chapitre est d'avoir su mettre en relief que certaines catégories de travailleurs se voient encore de nos jours refuser l'accès aux conditions générales et minimales de travail, tels par exemple les domestiques, les employés de fermes, les jeunes travailleurs en certaines occasions, etc.

Un second chapitre intitulé «The Institutional Framework for Establishing and

Enforcing Labour Standards» présente une étude bien structurée des organismes impliqués dans l'établissement, le contrôle et la mise à jour des conditions de travail. Il est intéressant de constater que la Nouvelle-Écosse et l'Alberta ont su conserver leurs pièces législatives intégrées sur les normes de travail (1973); il en va de même avec le Code canadien (1972). Par ailleurs, exception faite de l'Ontario et du Canada, les autres provinces canadiennes continuent à maintenir en place des organismes particuliers pour s'occuper de l'administration des normes de travail, organismes en principe indépendants des ministères.

L'étude des conventions collectives constitue l'objet du troisième chapitre: «Labour Standards Under Collective Agreement». Une analyse de certains types de clauses mérite une lecture attentive. Il s'agit en fait d'une synthèse portant sur les sujets suivants: (i) Union Security; (a) Union Membership as a Condition of Employment; (b) Union Dues Check-off; (ii) Management Rights; (iii) Employee Security; (a) Seniority; (b) Hiking and Firing; (c) Technological Change; (d) Protection of Special Groups; (iv) Health and Welfare Plans. Le cinquième chapitre se situe dans le prolongement des troisième et quatrième en ce qu'il constitue une étude intitulée «Work and Rest». L'auteur axe son analyse avant tout sur les normes minimales d'origine étatique situant à l'occasion l'apport des conventions collectives.

Enfin, l'auteur traite dans un sixième chapitre des difficultés rencontrées par les «professional worker» («The Special Case of Professionnel Workers»), plus particulièrement en matière d'organisation syndicale.

L'ouvrage est complété par des propos de synthèse («Summary and Conclusions») et par une série de tableaux sur les différentes normes de travail.

Sommairement, on peut dire de cet ouvrage qu'il constitue une œuvre de synthèse assez remarquable sur les coordonnées juridiques et institutionnelles concernant l'emploi.

Rodrigue BLOUIN

Université Laval